



**DESIGNATION DE MADAME CHANTAL DURAND, 2^{ème}
ADJOINTE AU MAIRE DELEGUEE AUX SOLIDARITES,
EMPLOI ET SENIORS
POUR PRESIDER LE CONSEIL DES SENIORS**

CABINET/DGS/DAJ

ARRETE 211-2022

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-2 ;

Vu la délibération n°20 du conseil municipal du 14 octobre 2020 relative à la création d'un Conseil des Seniors ;

Vu l'arrêté n°88-2022 du 23 mai 2022 de délégation de fonction de Madame Chantal DURAND, 2^{ème} Adjointe au Maire « Solidarités, emploi et seniors » ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Madame Chantal DURAND, 2^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, à l'Emploi et aux Seniors, est désignée pour assurer la présidence du Conseil des Seniors.

ARTICLE 2 :

L'arrêté n°180-2020 désignant Monsieur Jérôme TAGNON, conseiller municipal délégué aux Seniors, pour présider le Conseil des Seniors est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié sous format électronique, télétransmis au contrôle de légalité et notifié à l'intéressée.

Fait à Joinville-le-Pont, le 30 novembre 2022


Olivier DOSNE
~~Maire de Joinville-le-Pont~~
~~Conseiller Régional d'Ile-de-France~~

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Télétransmis le : - 5 DEC. 2022

Publié sous format électronique le : - 5 DEC. 2022

Fait à Joinville-le-Pont le : 09 DEC. 2022

